

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements..... 01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 218 - page 1866**

**18 - Cher**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture du Cher.

**NON AU POCL.**

*Objet* : défendre les intérêts des personnes physiques, personnes morales et de l'environnement face aux préjudices émanant du projet de construction de la LGV POCL, association réclamant, en remplacement de la LGV POCL, la modernisation des matériels, des services et des voies ferroviaires existantes pour un développement équitable et économique des territoires dont les communes rurales ; l'association réclame l'abandon immédiat et définitif du projet de LGV POCL ; l'association réclame la transparence totale sur le projet (passage des voies, coût du projet, indemnités, impacts sur l'environnement, la prise en compte de l'élargissement de la voie existante PARIS LYON...) ; l'association réclame la consultation par voie référendaire des populations concernées par le tracé avant la fin de l'année 2015 (favorable ou non à la construction d'une nouvelle ligne à grande vitesse sur leur territoire) ; l'association oeuvrera pour informer le grand public sur les conséquences du projet LGV POCL et offrir un contre-pouvoir à l'information unique de RFF SCNF ; elle pourra accueillir d'autres associations défendant les mêmes revendications et objets que notre association ; l'association pourra ester en justice pour défendre les intérêts des personnes physiques, personnes morales et de l'environnement qui subiront les préjudices du projet LGV POCL.

*Siège social* : mairie, 18260 Jars.

*Date de la déclaration* : 9 avril 2015.